



Número de Révision: 006.10

Date de sortie: 03/26/2025

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	BONDERITE M-AD KF PRETREATMENT ADDITIVE known as ADDITIVE KF	Numéro IDH:	772133
Type de produit/utilisation recommandée:	Additif		
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Région:	Canada
Raison sociale:	Henkel Canada Corporation Meadowpine Boulevard 2515 Mississauga, Ontario L5N 6C3	Votre contact:	Téléphone: +1 (905) 814-6511 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) Internet: www.henkelna.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE	
DANGER:	CONTIENT DES FLUORURES. PEUT PROVOQUER DES BRULURES DIFFERÉES (PAS IMMÉDIATEMENT DOULOUREUSES OU VISIBLES) ! L'EXPOSITION PROLONGÉE AUX FLUORURES PENDANT DES ANNÉES PEUT CAUSER LA FLUOROSE. H302 NOCIF EN CAS D'INGESTION. H314 PROVOQUE DE GRAVES BRULURES DE LA PEAU ET DE GRAVES LÉSIONS DES YEUX.

CLASSE DE RISQUE	CATÉGORIE DE RISQUE
TOXICITÉ AIGUË ORALE AUX ES	4
CORROSION CUTANÉE	1B
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES	1

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention:

P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation.

Numéro IDH: 772133

Nom du produit: BONDERITE M-AD KF PRETREATMENT ADDITIVE known as ADDITIVE KF

Intervention:

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.

P301+P312+P330 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 - En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

P304+P340+P310 - EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Consulter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Stockage:

P405 - Garder sous clef.

Élimination:

P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Autres dangers

Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
bifluorure de potassium	7789-29-9	10 - 30
fluorure de potassium	7789-23-3	1 - 5

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation:

Si des buées ou vapeurs de ce produit sont inhalées, amener immédiatement la personne à l'air frais. Obtenir une aide médicale si des symptômes se déclarent ou persistent. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Un personnel formé devrait administrer du gluconate de calcium à 2,5 % à l'aide d'un pulvérisateur pendant 20 minutes.

Contact avec la peau:

Retirez les vêtements et les chaussures contaminés tout en rinçant la zone touchée avec de grandes quantités d'eau courante pendant au moins 15 minutes. OBTENEZ DES SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS. Si une solution glacée de chlorure de benzalkonium aqueux à 0,13% (Zephiran) ou de gel de gluconate de calcium à 2,5% est disponible, le rinçage peut être limité à 5 minutes, avec la solution de trempage ou le gel appliqué dès que le rinçage est arrêté. Des gants doivent être portés lors de l'application du gel pour éviter le transfert de HF et les brûlures secondaires. Si vous utilisez du gel de gluconate de calcium, il doit être continuellement réappliqué et massé dans la zone touchée jusqu'à ce que la douleur ait été soulagée pendant au moins 30 minutes. Si le chlorure de benzalkonium (Zephiran) ou le gel de gluconate de calcium n'est pas disponible, le rinçage doit se poursuivre jusqu'à ce qu'un traitement médical soit fourni.

Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement les yeux affectés avec de grandes quantités d'eau qui coule doucement ou une solution saline stérile de 0,9 % pendant au moins 15 minutes. Tenez la paupière grande ouverte. Obtenez immédiatement des soins médicaux. Le rinçage des yeux devrait se poursuivre pendant le transport chez le médecin.
Ingestion:	Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir. Tentez l'administration immédiate d'une substance liant le fluorure : lait, comprimés de carbonate de calcium à mâcher ou 4-8 onces (120-240 ml) de lait de magnésie ou d'un antiacide liquide. Évitez de grandes quantités de liquide car il peut induire des vomissements. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente ou souffrant de convulsions.
Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:	Le traitement de l'hypocalcémie associée à l'exposition aux composés de fluorure corrosifs peut être corrigée par gluconate de calcium ou chlorure de calcium intraveineux. Le traitement de l'hypomagnésémie peut être corrigé par sulfate de magnésium ultraveineux.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Utiliser les supports appropriés au matériel environnant.
Agents extincteurs inappropriés:	Non disponible
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Porter un vêtement de protection totale. Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	Ce produit est un mélange aqueux qui ne brûlera pas.
Produit ou gaz issus de la combustion:	Peut dégager du fluorure d'hydrogène.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés pendant le nettoyage. Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.
Méthodes de nettoyage:	Absorber le déversement avec une matière inerte. Pelleter la matière dans un contenant approprié pour l'élimination. Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien laver avant manipulation. Éviter de respirer les vapeurs ou les buées de ce produit. Ne pas ingérer. Réserve à l'usage industriel.
Stockage:	Pour le stockage sûr, le stockage au niveau ou au-dessus 40 °F (4.4 °C) Garder le contenant hermétiquement fermé et dans un lieu frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles. Si entreposé hors de cette plage, bien mélanger avant d'utiliser.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
bifluorure de potassium	2.5 mg/m3 TWA (en F)	2.5 mg/m3 PEL (en F) 2.5 mg/m3 TWA Poussières.	Rien	Rien
fluorure de potassium	2.5 mg/m3 TWA (en F)	2.5 mg/m3 PEL (en F) 2.5 mg/m3 TWA Poussières.	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques:

Utiliser une ventilation générale et, si possible, un échappement local dans les endroits fermés ou confinés.

Protection respiratoire:

Si la ventilation est insuffisante pour empêcher efficacement l'accumulation d'aérosols, de buées ou de vapeurs, une protection respiratoire NIOSH/MSHA appropriée doit être fournie. Les respirateurs devraient être choisis et utilisés sous la direction d'un professionnel de la santé et de la sécurité, respectant les exigences de la norme OSHA sur les respirateurs (29 CFR 1910.134) et de la norme de protection respiratoire ANSI (Z88.2-1992). Un programme écrit de protection respiratoire, incluant des provisions pour la certification médicale, la formation, l'ajustement, l'évaluation de l'exposition, la maintenance, l'inspection, le nettoyage et l'entreposage pratique et sain, doit être implanté. Si les concentrations sont inférieures au niveau seuil ou PEL, un respirateur jetable approuvé NIOSH pour la poussière/buée peut être utilisé pour le confort personnel. Si les concentrations sont supérieures au niveau seuil ou PEL mais moins de 10 fois ces limites, un demi-masque approuvé NIOSH muni de cartouches pour poussières/buées peut être utilisé. Si les concentrations sont plus de 10 fois ces limites, consultez la logique de décision sur les respirateurs NIOSH qui se trouve dans la publication n° 87-116 ou ANSI Z88.2-1992.

Protection des yeux:

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques; écran facial (s'il y a risque d'éclaboussures).

Protection de la peau:

Gants étanches, résistants aux produits chimiques. Le délai de percée du gant choisi doit être supérieur à la période d'utilisation prévue. Les gants devraient être testés afin d'établir la convenance pour le contact prolongé. Les matériaux acceptables pour les gants peuvent comprendre : Gants de butylcaoutchouc. Le port d'un tablier et de chaussures imperméables est recommandé.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Prononcé
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	4 - 5.5 (solution à 6%)
Pression de vapeur:	Indéterminé
Point / zone d'ébullition:	> 100 °C (> 212°F)calculé
Point/domaine de fusion:	Indéterminé
Densité/Densité relative::	1.12 - 1.14
Densité de vapeur relative:	Indéterminé
Point d'éclair:	Non applicable
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	Non applicable
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	Non applicable
Température d'auto-inflammation:	Non applicable
Inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Indéterminé
Solubilité:	Complet Eau

Coefficient de partage (value logarithmique):	Indéterminé
Teneur VOC:	0 %
Viscosité dynamique:	Non disponible
Viscosité cinématique:	Non disponible
Caractéristiques de la particule:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales.
Réactions dangereuses:	Ne se produira pas.
Produits de décomposition dangereux:	Des fumées et des gaz irritants et/ou toxiques peuvent être libérés si le produit se décompose. Peut dégager du fluorure d'hydrogène.
Produits incompatibles:	Ce produit peut réagir avec des alcalis puissants. Cette matière réagit avec le verre, le béton, certains métaux, la silice contenant des matières, le caoutchouc, le cuir et plusieurs organiques.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Stockez loin des matériaux incompatibles.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:	Les buées, les vapeurs ou le liquide peut causer une irritation grave ou des brûlures. L'inhalation des buées ou des vapeurs peut produire un œdème des voies respiratoires supérieures, un cornage, un œdème pulmonaire, une pneumonite et une insuffisance respiratoire. Contient des fluorures. L'exposition aux fluorures au fil des ans peut causer une fluorose.
Contact avec la peau:	Ce produit est très irritant pour la peau. Ce produit peut être nocif si absorbé par la peau. Le liquide ou la vapeur peut causer une irritation du genre fluorure ou des brûlures qui peuvent ne pas être immédiatement douloureuses ou visibles. L'acide hydrofluorique pénétrera la peau et attaquera les tissus sous-jacents et les os. De grosses brûlures (plus de 25 po2) peuvent aussi causer une hypocalcémie et d'autres effets systémiques qui peuvent être mortels.
Contact avec les yeux:	Ce produit cause une irritation grave des yeux et peut causer des dommages irréversibles dont des brûlures et la cécité.
Ingestion:	L'ingestion de petites quantités de ce produit peut se solder par une hypocalcémie possiblement mortelle et une toxicité systémique. L'ingestion de grandes quantités de ce produit peut se solder par un empoisonnement par fluorure, incluant des symptômes de calcification des ligaments et des changements graves aux os rendant les mouvements normaux douloureux, des mouchetures aux dents, une fibrose pulmonaire, de l'anémie, de l'anorexie, des effets dentaires et possiblement la mort. L'ingestion provoque des brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures. Contient des fluorures. L'exposition aux fluorures au fil des ans peut causer une fluorose.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
bifluorure de potassium	Rien
fluorure de potassium	Oral LD50 (Rat) = 245 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 1 mg/l

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
bifluorure de potassium			
fluorure de potassium	Corrosif Irritant		Sang Cardiaque Système nerveux central Gastro-intestinal Reins Métabolique Muscle Mutagène Dents

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
bifluorure de potassium	Non	Non	Non
fluorure de potassium	Non	Non	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (Potassium bifluoride, Potassium fluoride)
Division: 8 (6.1)
Numéro d'identification: UN 2922
Groupe d'emballage: II

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Corrosive liquid, toxic, n.o.s. (Potassium bifluoride, Potassium fluoride)
Division: 8 (6.1)
Numéro d'identification: UN 2922
Groupe d'emballage: II

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (Potassium bifluoride, Potassium fluoride)
Division: 8 (6.1)
Numéro d'identification: UN 2922
Groupe d'emballage: II
Informations complémentaires: IMDG-Code: Segregation group 1- Acids

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes: Format des nouvelles fiches de données de sécurité. 2, 3, 8, 11, 15

Préparé par: Affaires Réglementaires

Date de sortie: 03/26/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.